

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

Conseillers en exercice : 0  
Reçu en Préfecture le :

Date de mise en ligne :

certifié exact,

***Séance du mardi 1 octobre  
2024  
D-2024/298***

***Aujourd'hui 1 octobre 2024, à 14h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

***Monsieur Pierre HURMIC - Maire***

**Etaient Présents :**

**Excusés :**

**Réseau de chaleur de Mériadeck - modification de la  
puissance de la sous-station Musée des Beaux-Arts -  
participation financière de la ville de Bordeaux - autorisation -  
décision**

Monsieur Laurent GUILLEMIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Musée des Beaux-Arts a été débranché du réseau de chaleur de Mériadeck dans les années 2000. Le bâtiment était, depuis lors, chauffé à partir d'une chaufferie gaz. Le réseau de chaleur n'a pas été déposé et le bâtiment demeurerait facilement raccordable. Ainsi, début 2023, alors que le prix du gaz connaissait une inflation historique et que la ville de Bordeaux déployait sa stratégie de décarbonation de son patrimoine bâti, elle a souhaité remettre rapidement en service ce raccordement.

En réponse à sa demande, Bordeaux Métropole a installé un échangeur d'une puissance de 870 kW, dès l'automne 2023. Il a été financé par le budget annexe Réseaux de chaleur, dont le règlement de service prévoit la gratuité du raccordement pour les bâtiments existants.

Début 2024, la ville de Bordeaux a poursuivi sa politique de décarbonation et les études conduites sur le palais Rohan (hôtel de ville), voisin du musée des Beaux-arts, ont conclu à la pertinence d'augmenter la puissance de la sous-station du musée pour chauffer l'hôtel de ville à partir de cette énergie décarbonée. Cette solution implique l'installation d'un nouvel échangeur d'une puissance de 1250 kW à la place de celui précédemment mis en place.

Une même sous-station ne peut pas bénéficier deux fois de la gratuité de raccordement, le bâtiment étant déjà raccordé. La ville de Bordeaux accepte alors, par une délibération simultanée, de verser une participation financière de 54 594,38 € TTC, sous la forme d'une subvention d'investissement, correspondant au coût des travaux engendrés par la modification de puissance (voir le devis en annexe de cette délibération).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil municipal de Bordeaux

Entendu **le rapport de présentation,**

**CONSIDERANT QUE la ville de Bordeaux souhaite modifier la puissance de la sous-station Musée des Beaux-Arts et accepte de participer financièrement au surcoût engendré par ces travaux**

DECIDE

**Article 1 : de verser une participation financière sous la forme d'une subvention d'investissement au budget annexe Réseaux de chaleur de Bordeaux Métropole.**

**Article 2 : d'imputer les dépenses liées à cette participation financière sous la forme d'une subvention d'investissement sur le budget de la ville, compte 204.**

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 1 octobre 2024

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Laurent GUILLEMIN**



**BORDEAUX METROPOLE**

DR GARONNE  
ENGIE Solutions  
4 Route de Bassens  
CS 99003  
33306 LORMONT  
FRANCE

**3 ESPLANADE CHARLES DE GAULLE  
CS81276  
33076 BORDEAUX CEDEX  
FRANCE**

Tél : 05 57 77 16 30 Fax : 05 57 77 16 31

**DEVIS N° : 4171171 / 1**

**Date : 27/06/2024**

Objet des travaux : Refection de la sous station avec augmentation de la puissance

Adresse travaux : RUE JEAN FLEURET

Affaire suivie par DUPUY PHILIPPE

33000 BORDEAUX

Installation : 2330857000 CENTRALE GEOTHERMIE DE MERIADECK

<u>DESIGNATION</u>	<u>UNITE</u>	<u>QTE</u>	<u>PRIX VENTE UNITAIRE</u> (EUR)	<u>PRIX VENTE TOTAL</u> (EUR)
<p>Suite a votre demande d'augmentation de puissance de la sous station du musée des beaux arts, vous trouverez ci-joint notre meilleure offre. Cette offre est réalisée en respectant les conditions du BPU. la puissance demandée (1250kw) n'est pas prévue au BPU. (max 1000kw). Conditions BPU/ coefficient sous traitant: 1.1 coefficient fourniture: 1.15 Main d'oeuvre Pmo2: 56.25 Main d'oeuvre ingénieur Pmo1: 100.00</p> <p>Le dernier coefficient au 26/06/2024 est de 1.138660 Main d'oeuvre après application du coefficient. <math>56.25 \times 1.138660 = 64.049</math> <math>100 \times 1.138660 = 113.86</math></p> <p><b><u>l'échangeur</u></b></p>				

<u>DESIGNATION</u>	<u>UNITE</u>	<u>QTE</u>	<u>PRIX VENTE UNITAIRE (EUR)</u>	<u>PRIX VENTE TOTAL (EUR)</u>
échangeur barriquand 1243 kw (1)	U	1,00	22.931,00	22.931,00
calorifuge pour échangeur (1)	U	1,00	1.023,50	1.023,50
<b><u>TOTAL HT l'échangeur :</u></b>				<b>23.954,50</b>
<b><u>La manutention</u></b>				
Manutention du nouveau échangeur et positionnement dans le local prévu. (1)	U	1,00	1.870,34	1.870,34
sortie de l'ancien échangeur, et stockage dans le local géothermie (1)	U	1,00	1.807,30	1.807,30
suivi de l'opération de manutention (1)	U	8,00	64,04	512,32
<b><u>TOTAL HT La manutention :</u></b>				<b>4.189,96</b>
<b><u>demontage</u></b>				
depose de l'ensemble de la sous station existante et évacuation du matériel non utilisé. (1)	U	1,00	1.650,00	1.650,00
<b><u>TOTAL HT demontage :</u></b>				<b>1.650,00</b>
<b><u>Raccordement</u></b>				
raccordement hydraulique (1)	U	1,00	10.959,30	10.959,30
Raccordement électrique (1)	U	1,00	660,00	660,00
calorifuge de la tuyauterie (1)	U	1,00	979,00	979,00
suivi chantier (1)	U	8,00	64,04	512,32
<b><u>TOTAL HT Raccordement :</u></b>				<b>13.110,62</b>

<u>DESIGNATION</u>	<u>UNITE</u>	<u>QTE</u>	<u>PRIX VENTE UNITAIRE (EUR)</u>	<u>PRIX VENTE TOTAL (EUR)</u>
<b><u>programmation</u></b>				
programmation de l'automate pour la régulation, et pour (1) la télérelève. Essais, réglages et mise en service	U	16,00	113,86	1.821,76
assistance mise en service (1)	U	4,00	64,04	256,16
création d'un DOE (1)	U	8,00	64,04	512,32
<b><u>TOTAL HT programmation :</u></b>				<b>2.590,24</b>
<b><u>SOUS-TOTAL GENERAL HORS TAXE (EUR) :</u></b>				<b>45.495,32</b>
Soit, par taux de TVA :			(1) 20,00	45.495,32

## RECAPITULATIF

l'échangeurTOTAL l'échangeur :

23.954,50

La manutentionTOTAL La manutention :

4.189,96

demontageTOTAL demontage :

1.650,00

RaccordementTOTAL Raccordement :

13.110,62

programmationTOTAL programmation :

2.590,24

<b>TOTAL GENERAL HORS TAXE (EUR) :</b>	45.495,32
<b>TOTAL GENERAL TVA (EUR) :</b>	9.099,06
<b>TOTAL GENERAL TTC (EUR) :</b>	54.594,38

**CINQUANTE-QUATRE MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE EUROS ET TRENTE-HUIT CENTS**

**Le présent devis est gratuit et** est accepté sur les bases des conditions générales de prestations de services figurant au verso du présent devis.

Pourcentage d'acompte à la commande : 30%

cette offre ne comprend pas:

- \* Les travaux de génie civil, (carottage, porte,.peinture..)
- \* L'aménagement du local avec l'éclairage, et une arrivée électrique 220V, 16A.
- \* Le raccordement du secondaire sur l'installation de l'usagé.
- \* La fourniture de l'energyvalve

Durée de validité du présent devis : 30 jours à compter de sa date d'établissement. Passé ce délai, une nouvelle offre pourra être établie sur demande du Client.

A \_\_\_\_\_, le 27/06/2024

Pour le client \_\_\_\_\_, le

DUPUY PHILIPPE

A

**Porter obligatoirement ci-dessous la mention manuscrite suivante : "Lu et Approuvé, Devis reçu avant exécution des travaux"**